



MARYLISE LEBRANCHU  
MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 31 août 2015

**Moins d'un mois après la promulgation de la loi NOTRe, la ministre de la décentralisation se félicite de la parution du décret portant création de la métropole d'Aix-Marseille-Provence.**

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles avait fixé les dispositions relatives à la métropole d'Aix-Marseille-Provence pour une création au 1er janvier 2016. La métropole d'Aix-Marseille-Provence résulte de la fusion des 6 EPCI actuels de cette aire urbaine, entraînant une plus grande solidarité, notamment fiscale.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a confirmé cette mise en œuvre tout en prévoyant une montée en puissance progressive de la métropole en termes de compétences et permettant la tenue d'une réunion anticipée du conseil métropolitain, afin de faciliter la bonne mise en place de cette nouvelle institution.

La publication du décret portant création de la métropole au JO du samedi 29 août sera suivie de celui précisant que les périmètres des territoires correspondront aux 6 EPCI actuels qui composeront la métropole. Dès aujourd'hui, a été signé un arrêté permettant aux conseils municipaux de procéder à la désignation des conseillers métropolitains.

Suite au dernier comité interministériel dédié à la métropole d'Aix-Marseille-Provence en mai dernier, l'Etat continue d'accompagner les élus locaux et les acteurs de la société civile pour mener à bien ces travaux. Le transport, avec une unification des autorités organisatrices de transport, et la réponse à l'urgence logement seront au cœur des compétences stratégiques de la métropole.

La métropole d'Aix-Marseille-Provence sera ainsi la plus vaste de France, assurera le rayonnement de cette porte ouverte de la France sur la Méditerranée et la solidarité nécessaire à la réalisation des projets d'avenir pour ce territoire.

---

**Contact presse**

Mathilde RENOIR

Conseillère presse et communication

Tél : 01 43 19 23 36

Mob : 06 10 86 57 96

[mathilde.renoir@action-publique.gouv.fr](mailto:mathilde.renoir@action-publique.gouv.fr)

---